



Compte rendu de la Commission Permanente 24 janvier 2022

La dotation horaire globale (DHG) est une enveloppe d'heures attribuée à chaque collège par le rectorat, afin d'assurer l'ensemble des enseignements (obligatoires et facultatifs) sur la semaine. Sa répartition est à valider par la CA, après discussion en Commission Permanente. Cette dernière s'est tenue lundi 24/01 en prévision de l'année scolaire 2022/2023.

Contexte de la dotation

La DHG est octroyée à chaque collège en fonction de différents éléments : nombre de collégiens attendus, la catégorie financière du collège, l'Indice de Position Sociale (IPS)

Pour 2022/2023, la DGH est la suivante :

- 557 HP (Heures Postes)
- 59 HSA (Heures Supplémentaires Année)
- 8 IMP (Indemnités pour Mission Particulière)

Rappel des chiffres 2021/2022 : 597 HP, 65 HSA, 9 IMP

Le total des HP + HSA est calculé pour couvrir les heures de cours planchers (voir PJ) + 3H/division (classe) + l'Ulis + l'AS (Association Sportive) + les ARE (je n'ai pas noté le sens du trigramme mais ce sont les heures labo des profs de sciences). Ce sont forcément des heures en face à face pédagogique.

L'IMP sert à financer les coordinateurs par matière, le référent numérique. Cela indemnise du travail effectué sans face à face pédagogique.

Il existe aussi des HSE (heure supplémentaire effective), mais celles-ci doivent être consacrées à des activités ponctuelles car les professeurs peuvent refuser de les faire à tout moment.

Les données ayant permis le calcul de la DGH pour notre collège :

- Forte baisse du nombre de collégiens attendus. C'est une tendance régionale qui dure depuis 2016 et qui ne devrait pas s'inverser. Les raisons sont multiples, mais on retiendra principalement le coût de la vie et des logements dans notre secteur. Nous partons donc sur 2 classes en moins en 2022/2023 : la 6^{ème} 6^{ème} que nous savions non pérenne et une 3^{ème}. Cela entraîne une baisse **d'une 50aine d'heure de cours**.
- A titre d'info, sur les 145 6^{ème} de cette année, on estime que seuls 137 resteront en 5^{ème} (déménagement et autres raisons)
- IPS : estimation à 104 - 105 (le maximum étant de 179. Les Vallées se positionnent à 134 -135). Cela matérialise le niveau d'aisance des familles des collèges. Cet indice est calculé à partir de la CSP des parents.



Compte rendu de la Commission Permanente 24 janvier 2022

- Catégorie financière du collège : 3 sur 6 grâce à l'internat (les Vallées sont 6). Cela résulte notamment du nombre d'enfants présents dans le collège et de notre IPS.

Mathématiquement, le rectorat estime que notre collège est favorisé (quand les Vallées sont très favorisés).

La Direction est persuadée que nos estimations sont trop imprécises en raison d'un nombre conséquent de parents n'ayant pas saisi sur Educonnect leur PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles).

M. Mimoun demande notre aide sur ce sujet. En effet, si l'IPS étaient revu à la baisse, les moyens seraient supérieurs.

Enjeux de la DGH

Répartir au mieux les heures allouées tout en respectant le nombre d'heures « fournis » par les professeurs. En effet, un professeur titularisé apporte 18h de cours (15h s'il est agrégé). Il ne peut pas être en sous-service. Si le collège ne lui fournit pas suffisamment d'heures, il devra accepter des heures dans un autre établissement, ce qui n'est confortable ni pour lui ni pour le collège.

A noter : un professeur titulaire ne peut pas refuser 2 HSA, montant ainsi son nombre d'heure de cours en face à face à 20h (17h pour un agrégé). Globalement, ce système vise à limiter le recrutement de nouveaux professeurs. L'un des points noirs est que si l'ensemble des profs est staffé à temps plein, il n'y a plus de possibilités de remplacement ou suppléance pour des besoins ponctuels (comme des arrêts maladie des collègues).

[A ce stade, les propositions des professeurs des différentes matières ne permettent pas de proposer une DHG viable.](#)

Dans les matières les plus touchées, on note le français qui perd 8.5H de cours planchers.

M. Mimoun renvoie donc la Commission Permanente à une prochaine date en demandant aux professeurs de travailler une copie commune.

Chaque section doit faire des propositions de projets pour expliquer le nombre d'heures demandé en HP et HSA.

Il est noté que la décroissance des effectifs étant inéluctable et continue, il n'est pas raisonnable de préparer une copie qui maintiendrait le nombre de professeurs à l'identique qu'en 2021/2022 (33.74 ETP).

Lors du CA du 27/01, il sera proposé aux élus de voter la délégation de pouvoir à la Commission Permanente de statuer sur la répartition de la DGH puisque des travaux sont encore nécessaires.

Fin du document